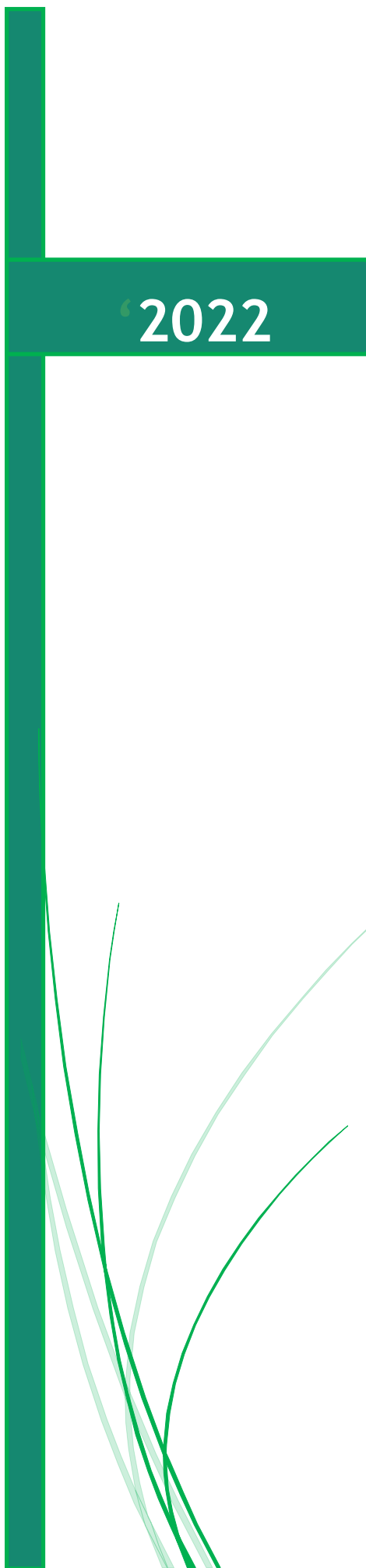


2022

# AEP BOIS DE BERTRAND

## PROJET EDUCATIF



## Table des matières

DIAGNOSTIC INITIAL .....	2
Le public .....	2
L'environnement et les ressources .....	3
OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ASSOCIATION BOIS DE BERTRAND.....	3
L'environnement spécifique.....	4
L'individualité dans le collectif.....	4
Le collectif dans l'individualité.....	5
Le relationnel.....	5
L'autonomie .....	5
Le THEME , la particularité du Bois de Bertrand .....	6
LES MOYENS .....	7
Les locaux et les espaces .....	7
Le budget de fonctionnement .....	7
Constitution des équipes et modalités de recrutement.....	8
Horaires d'ouverture .....	9
Modalités tarifaires .....	9
Partenariat.....	9
Outils d'information et de relation avec les familles.....	10
Règlements et respect des valeurs associatives .....	11
Temps de concertation pour les préparations des équipes .....	11
Conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives	13
Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap.....	13
Modalités d'organisation d'activités accessoires à un accueil sans hébergement.....	14
Modalités d'évaluation et de suivi de projet.....	15

# DIAGNOSTIC INITIAL

## Le public

Le projet éducatif est construit à partir d'une réflexion sur la diversité du public. Avant tout il s'agit de considérer en première ligne le public accueilli au sein des séjours et de proposer un projet en adéquation avec les besoins et les demandes. Ainsi, en lien avec l'une des valeurs de l'association qui est la mixité sociale, les enfants accueillis sont issus de divers milieux sociaux. L'association met en avant l'importance de proposer des séjours adaptés à tous. Nous faisons le constat que les besoins en terme de loisirs sont présents peu importe l'environnement social dans lequel évolue l'enfant.

Ainsi l'association met en place des moyens de communication pouvant toucher le maximum de familles issues de classes sociales différentes.

## Tranches d'âges

- **Les 4 – 6 ans** : depuis trois ans, l'association du Bois de Bertrand a obtenu l'agrément Protection Maternelle Infantile afin d'accueillir lors de ses séjours, avec et sans hébergement, des enfants entre 4 et 6 ans. L'association a fait le constat que peu de structures de loisirs accueillent cette tranche d'âge dans la région. Ainsi, après des sollicitations de familles notamment, l'association a fait une demande d'agrément. Il s'agit donc d'adapter les locaux et les projets pédagogiques aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge. Ainsi, leur séjour est adapté en fonction de leur rythme tout en valorisant la mixité avec les autres enfants plus âgés.
- **Les 6-13 ans** : Les séjours du Bois de Bertrand avec et sans hébergement sont proposés aux enfants de cette tranche d'âge. Lors des temps de vie quotidienne et de certaines activités, les enfants sont répartis en deux groupes : 6/9ans et 10/13 ans. L'intérêt est de pouvoir varier en proposant des activités spécifiques à l'âge et au rythme de chacun et de valoriser la mixité.

- **Les 14-17 ans** : L'association du Bois de Bertrand propose l'accueil d'adolescents sous forme d'un séjour de deux semaines. Ainsi, l'accueil des « ados » est pensé spécifiquement autour d'un séjour sous tente, valorisant l'autonomie, la co-construction entre les jeunes et les animateurs et les activités sportives de plein air.

## **L'environnement et les ressources**

Il s'agit d'exploiter de manière maximale l'environnement de la structure du Bois de Bertrand. Le bois cévenol qui entoure la structure permet de mettre en avant le cadre naturel et de favoriser les grands espaces comme la forêt, les plaines, les champs. Il s'agit de mettre en place des objectifs pédagogiques en lien avec ce cadre auprès des enfants, des familles et des équipes en mettant en avant, notamment, le respect de l'environnement et ses ressources.

De plus, la structure étant entourée de grands espaces, est particulièrement isolée et aucune grande ville n'est à proximité. Il s'agit alors de s'appuyer et de valoriser les réseaux locaux comme les artisans, les commerçants ou encore les prestataires d'activités. Un réseau local se pérennise et évolue depuis l'existence de la structure permettant un travail en partenariat solide et de confiance.

A partir de ce diagnostic l'association met en avant des objectifs éducatifs construits à partir des valeurs associatives et des constats réalisés. Il est à noter que l'association a conscience de l'importance de réaliser régulièrement un diagnostic afin de pouvoir faire évoluer de manière adaptée les objectifs éducatifs.

## **OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ASSOCIATION DU BOIS DE BERTRAND**

L'association du BOIS de BERTRAND considère que le temps des vacances est une parenthèse dans la vie scolaire des enfants. Ainsi, un séjour de loisirs doit leur permettre un repos tant physique que moral. Cependant, l'association met en avant aussi l'importance que peut avoir un séjour de vacances dans la construction et l'évolution de l'enfant.

Ainsi chaque projet pédagogique rédigé par les directeurs de séjour s'appuie sur les valeurs phares de l'association suivant des objectifs pédagogiques qui peuvent se décliner en plusieurs grands thèmes.

## **L'environnement spécifique**

L'environnement de la structure du Bois de Bertrand influe incontestablement sur les objectifs éducatifs proposés par l'association. Ainsi, il s'agit de mettre en avant les bienfaits d'un environnement naturel dans un contexte de séjour de vacances. Des valeurs de respect de l'environnement et de nature permettent d'avancer les bienfaits pour les enfants de « sortir de leur zone de confort », du milieu citadin, de « couper » avec les nouvelles technologies pour se ~~concentrer~~relier, le temps d'un séjour, aux bienfaits de la nature et de ses ressources.

L'utilisation des apports de ce contexte environnemental spécifique permet alors de se concentrer plus intensément sur d'autres aspects.

L'association a fait le choix en 2022 de valoriser l'environnement et d'inclure la notion d'éco-responsabilité dans son projet éducatif. Il s'agit d'une part de proposer la mise en place de matériel favorisant une conduite éco-responsable (pour exemple le tri sélectif). D'autre part l'association invite les directeurs à inclure dans leurs projets éducatifs l'importance de la préservation de la nature et des actions préventives dites éco-responsables.

Enfin, cette année, l'association a fait le choix d'intégrer aux repas des produits bio afin de favoriser le « mieux manger » des enfants accueillis ainsi que des équipes.

## **L'individualité dans le collectif**

Chaque enfant composant un groupe tend à des aspirations différentes. Ainsi la notion de respect de l'identité de chacun reste essentielle, nous permettant ainsi de prendre en considération les vacances de chaque enfant. L'expérience d'un séjour de vacances peut avoir une grande importance pour l'enfant. La prise en compte de chaque enfant et de chaque famille dans son individualité reste une valeur phare de l'association.

## **Le collectif dans l'individualité**

Un séjour de vacances fonctionne telle une micro société le temps de quelques semaines. Ainsi, il est important de favoriser la rencontre, l'échange et le respect entre les individus. Il s'agit de valoriser l'entraide sur des temps collectifs. De plus, la liberté et le bien-être de chacun en collectivité passent par la mise en place de repères communs comme des règles de vie en communauté et des espaces de « temps libre ».

## **Le relationnel**

La collectivité ne peut fonctionner sans la mise en avant de l'aspect relationnel. En effet, le partage et la co-construction restent des valeurs essentielles. Afin qu'un séjour se passe au mieux, l'implication de chacun est importante. Enfants, familles, équipes doivent s'impliquer chacun à leur manière au sein du séjour de vacances. Une implication permettant de construire ensemble avec le même objectif « que l'enfant passe un séjour agréable ».

La notion de transmission est mise en avant au sein de l'association. Il s'agit de travailler ensemble, chacun à sa manière, dans la même direction. Une valeur permettant de s'enrichir de l'Autre, et d'être en capacité selon sa place de transmettre et de recevoir. De plus, valoriser le principe de solidarité est primordial tant auprès des enfants que des familles ou des équipes.

L'association met en lumière l'importance de la mixité sociale permettant selon nous un réel enrichissement relationnel.

## **L'autonomie**

Au sein de chaque séjour, la notion d'autonomie est largement mise au travail auprès des enfants. Pour l'association il est important que le séjour soit adapté au mieux au rythme de l'enfant et de ses envies. Un fonctionnement permettant de responsabiliser l'enfant durant ses vacances pour qu'il puisse les vivre pleinement et en être satisfait. Ainsi l'association a mis en place de nombreux moyens matériels et de fonctionnement tendant à favoriser au mieux l'autonomie des enfants comme par exemple sur la vie quotidienne.

Afin de favoriser la mise en œuvre des objectifs éducatifs cités ci-dessus, l'association a fait le choix de s'appuyer sur les notions de jeux, de découverte, d'expression et de développement de l'imaginaire.

### **Le THEME, la particularité du Bois de Bertrand**

L'une des spécificités de l'accueil de loisirs proposée par l'association est le « THEME ». En effet, le projet d'animation repose sur la construction d'une histoire basée sur l'imagination de l'équipe. Il sera le fil rouge de chaque séjour proposé aux enfants. L'équipe s'appuiera sur la multiplicité de moyens pouvant alimenter le « thème » (salle de costume, matériel d'activités et de construction, environnement naturel). Ainsi les animateurs s'attacheront en amont et pendant le séjour à créer des personnages en tous genres qu'ils incarneront. Certaines activités et jeux s'adapteront au Thème et ce dernier utilisera toutes les ressources de l'environnement de la colonie (forêt, plaines, villages...). Lors des séjours les enfants auront l'occasion à certains moments de cohabiter avec des cow-boys, des pirates et des aventuriers en tous genres. L'idée est de faire vivre une histoire, durant toute la semaine, avec des rebondissements et un dénouement, afin de plonger les enfants en « immersion » dans cet univers imaginé au préalable par l'équipe.

## LES MOYENS

### **Les locaux et les espaces**

La colonie a ouvert au sein d'une ancienne ferme cévenole en 1941. Depuis, les locaux ont été rénovés et adaptés aux normes actuelles.

Le centre de vacances « le Bois de Bertrand » se situe près de Ponteils dans les Cévennes à 600 mètres d'altitude au milieu des pins et des châtaigniers. Le centre se trouve à la limite entre le département du Gard (30) et celui de la Lozère (48) à environ 100 kilomètres de Nîmes et une cinquantaine d'Alès. Il est situé au cœur du parc national des Cévennes, dans un cadre naturel exceptionnel, loin de la vie citadine, il est implanté en plein cœur de la forêt.

Le centre a une capacité d'accueil de 80 enfants. On distingue quatre dortoirs, chacun possédant 2 à 4 chambres, chacune ayant 6 à 8 lits. A chaque dortoir sont allouées, une salle d'eau et une chambre d'animateurs « référents dortoirs ».

Le centre dispose d'une salle d'activités de 64m<sup>2</sup>, d'un réfectoire de 70m<sup>2</sup>, d'une cuisine de collectivité répondant aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Une dépendance est allouée à l'infirmerie, l'assistant sanitaire y est installé durant les séjours. L'infirmerie possède quatre chambres doubles ainsi qu'une salle d'eau indépendante, permettant d'accueillir et de soigner les enfants dans un cadre sécurisant.

Le centre est entouré de grandes terrasses ombragées permettant aux enfants d'y prendre leurs repas et de faire de nombreuses activités quand le temps le permet.

En contrebas, sur une partie du terrain est aménagé un Point d'Accueil Jeunes. Il est le lieu de campement du groupe d'adolescents ou des mini camps lors des séjours. Il possède un terrain adapté à l'installation de grandes tentes canadiennes, un bloc sanitaire, un bloc cuisine et un abri y ont été construits afin d'améliorer le confort du campement.

### **Le budget de fonctionnement**

Le trésorier de l'association se charge de présenter chaque année au conseil d'administration un bilan financier ainsi qu'un budget prévisionnel concernant les séjours à venir.



Le conseil d'administration définit l'évolution de certains axes du budget prévisionnel en prenant en compte le bilan financier de l'année précédente.

## **Constitution des équipes et modalités de recrutement**

Les séjours organisés par le *Bois de Bertrand* sont composés de deux types d'équipes distinctes, partageant des valeurs communes :

***Une équipe technique*** composée d'un(e) cuisinier(e), de plusieurs aides cuisinier et d'un(e) lingèr(e). Par soucis de cohérence, cette équipe n'est pas associée au projet d'animation.

***Une équipe d'animation*** composée d'animateur(trices) diplômé(e)s ou en cours de formation BAFA, ayant l'équivalence de ce précédent diplôme, ou non diplômés et d'un(e) assistant(e) sanitaire ayant obligatoirement le PSC1 ou équivalent. Les deux équipes sont managées par deux directeurs(trices) de séjour.

L'association du Bois de Bertrand existe depuis 1941. Des valeurs familiales sont encore maintenues, ce qui permet encore aujourd'hui de constater que plusieurs générations ont pu travailler au sein de l'association.

De plus, nous accordons une importance particulière à la transmission et à la formation. Ainsi, nous proposons régulièrement aux jeunes n'ayant plus l'âge de participer à un séjour en tant que colon d'intégrer l'une des équipes d'animation lors des séjours. Une transmission qui porte encore ses fruits permettant à des jeunes d'une part de continuer à investir un séjour et d'autre part d'expérimenter une première expérience professionnelle dans un cadre sécurisant.

L'association favorise le renouvellement des contrats saisonniers pour les salariés qui sont en accord avec les valeurs de l'association et qui ont montré des compétences adéquates au sein d'un séjour.

Les directeur(trices) des séjours sont recrutés par l'association, ils sont responsables du recrutement des équipes avec l'aval de l'association.

Il est possible de postuler librement pour un poste au sein d'un séjour par voie postale ou via le site internet de l'association.

## **Horaires d'ouverture**

Les séjours de vacances sont proposés uniquement sur la période estivale de vacances scolaires. Cependant, les locaux sont ouverts à la location d'avril à novembre (hors période estivale).

## **Modalités tarifaires**

Les modalités tarifaires sont réévaluées chaque année par l'association en fonction d'un bilan et d'une projection comptable. Le prix est ensuite fixé à la semaine avec des tarifs dégressifs en fonction du nombre de semaine et du nombre d'enfants de la même famille. Une des valeurs du Bois de Bertrand est de maintenir des tarifs accessibles à tous afin de favoriser la mixité sociale.

## **Partenariat**

L'association est en lien direct avec de nombreux acteurs sociaux. Elle tend à proposer aux familles les plus en difficultés et aux enfants en situation particulière un séjour adapté à leurs besoins.

Ainsi, un travail de partenariat est mis en place avec de nombreuses structures et travailleurs sociaux (Maison d'Enfants à Caractère Social, centre sociaux, assistant(e) de service social, éducateurs, associations, directeurs de structures sociales...) Ce travail s'axe sur des projets construits ensemble dans l'objectif de proposer aux enfants un séjour de vacances.

De plus, l'association favorise ce même travail en partenariat hors du cadre des séjours d'été. Ainsi durant l'année la structure est proposée à différents acteurs du social (association, centre sociaux...). Pour exemple, une convention a été signée avec les différents services de prévention spécialisée du Gard. Il s'agit d'un échange de services où l'association met à disposition sa structure afin que les partenaires puissent mettre en place des actions éducatives (ex : élagage, nettoyage, peinture, petites rénovations ou travaux...) Une convention met particulièrement en avant l'implication de l'association dans les champs du social, de l'éducatif et de la jeunesse.

L'association fait appel à de nombreux prestataires notamment d'activités. Au-delà d'une prestation, l'association s'attache à travailler en partenariat avec les prestataires.

L'objectif étant de co-construire des projets d'activités adaptés aux enfants accueillis, mettant en avant les valeurs de l'association ainsi que l'environnement de la colonie. Ce travail est donc mené avec les différents acteurs autour des activités sportives, de loisirs, de transports ou encore des fournisseurs alimentaires ou matériels.

L'association entretient avec la commune de résidence des liens très étroits, tant sur les besoins matériels que sur l'aide au recrutement du personnel. Elle entretient également des relations étroites avec les communautés de communes de Villefort et d'Alès pour l'organisation de l'accueil de loisirs.

## Outils d'information et de relation avec les familles

L'association propose de nombreux outils de communication à l'attention des familles. Elle tente d'adapter au mieux ses outils au public visé et les fait évoluer d'une année à l'autre.

Une plaquette ainsi que des flyers sont renouvelés chaque année à destination des familles. Ils sont envoyés systématiquement aux personnes ayant communiqué leur adresse mail lors de l'inscription de leur enfant l'année précédente. De plus, ces deux outils sont transmis à de nombreux professionnels notamment du social afin qu'ils puissent orienter les personnes ayant un projet de vacances pour leur enfant. Les plaquettes sont envoyées chaque année aux centre médicaux sociaux, centre sociaux, foyers pour enfants, CCAS...

L'association possède son propre site web, qui est alimenté et renouvelé chaque année. Les personnes y trouveront des photos des animations et du site, le descriptif des séjours ainsi que les tarifs. Il leur est possible de télécharger le formulaire d'inscription et/ou d'entrer en contact avec l'association via une demande de contact, sont aussi communiqués l'adresse postale du siège et le numéro de permanence.

L'association est présente également sur les réseaux sociaux. Il est possible pour les personnes d'entrer en contact avec l'association via une page *Facebook*. Cette dernière a pour objectif, d'une part de transmettre les informations tout au long de l'année concernant l'association *Bois de Bertrand* (ouverture des inscriptions, travaux sur le site...) et d'autre part elle est largement alimentée durant les séjours afin que, si elles ont donné leur accord, les familles puissent avoir accès aux photos et vidéos de leurs enfants

pendant le séjour. Le réseau social permet aussi d'interagir avec les familles durant le séjour et de répondre à leurs interrogations.

Une réunion d'information est organisée, quelques semaines avant le premier séjour, à destination des familles. Elle se déroule au siège de l'association à Nîmes. Elle est généralement animée par un ou plusieurs futurs directeurs du séjours accompagnés ou non d'un membre de l'association. Ce temps d'échange permet aux directeurs de présenter l'association, l'organisation des séjours et surtout de répondre aux interrogations des familles.

En amont du séjour un numéro de permanence est à la disposition des familles pour toutes interrogations, durant le séjour les directeurs sont joignables sur site, par téléphone, mail ou courrier pour toute information. De plus, les personnes ont la possibilité de parler par téléphone à leur enfant durant le séjour sur des plages horaires définies (afin de s'adapter aux éventuelles sorties en extérieur).

## Règlements et respect des valeurs associatives

Le projet éducatif est transmis à tous les salariés de l'association participant au séjour. Les directeurs ont pour rôle de le transmettre et d'indiquer l'importance que chacun le consulte. Le projet est aussi consultable par tous sur le site internet de l'association.

De plus, l'association a mis en place un règlement intérieur à destination des équipes. Il formalise les règles de vie individuelles et collectives en lien avec l'accompagnement des enfants, instaurées par l'association. Il doit être consulté par chaque salarié et signé en début de séjour.

## Temps de concertation pour les préparations des équipes

En amont du séjour plusieurs temps sont dédiés à la préparation des équipes techniques et d'animation.

### Concernant l'équipe d'animation :

Une fois l'équipe recrutée, une réunion de préparation au séjour est organisée par le ou les directeurs environ un mois avant l'ouverture du premier séjour. L'équipe d'animation se réunit au siège de l'association. Il s'agira alors de traiter les tâches

administratives (fiches de renseignements, contrat de travail) et de construire le fil rouge du séjour représenté par le « thème ».

Par la suite un week-end de préparation est organisé. L'équipe d'animation se rend sur le site du *Bois de Bertrand* afin de finaliser l'organisation du séjour. Ce temps permet aux nouveaux animateurs(trices) de découvrir les lieux et de s'en inspirer pour les futures animations. Pendant deux jours, l'équipe va construire le « thème » et créer jour par jour la trame du programme des enfants. Ils pourront, à ce moment-là, se saisir du matériel pédagogique pour imaginer et créer un « thème » qui transportera les enfants dans un monde imaginaire.

L'association, par le biais des directeurs des séjours, s'attache à valoriser la communication entre les animateurs, de la première réunion de préparation au début du séjour. Ainsi, plusieurs outils de communication sont utilisés comme les mails ou les applications. Nous voyons ainsi apparaître les premières bribes d'une cohésion d'équipe.

Ensuite, l'équipe d'animation et technique se rendent sur les lieux de la colonie la veille du début du séjour. La journée est encore dédiée à la finalisation du « thème » et à la première réunion marquant officiellement le début du séjour. Il s'agit pour l'équipe technique de finaliser les dernières tâches ménagères et d'aménagement des locaux afin que les enfants arrivent dans de bonnes conditions.

Durant le séjour sont organisées chaque soir, après le coucher des enfants, des réunions d'équipe, la première concernant l'équipe technique, la seconde concernant l'équipe d'animation.

Ces réunions sont préparées et menées par le ou les directeur(s). Elles se scindent en deux parties : la préparation de la journée du lendemain et le bilan de la journée passée. Lors de ces temps sont valorisés l'expression de chacun qui permet d'échanger au sein des équipes ainsi qu'avec la direction.

## Conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives

L'association travaille en partenariat avec plusieurs prestataires d'activités spécifiques, notamment sportives.

Ainsi en fonction des séjours nous travaillons avec des prestataires différents. L'association s'attache à proposer aux enfants des activités menées par des professionnels agréés et sérieux qui proposent un accompagnement pédagogique aux enfants en accord avec les valeurs de l'association.

Durant le séjour, l'association, par le biais de la direction, s'engage à proposer aux enfants des activités de qualité, s'adaptant au mieux à leur rythme et à leurs demandes. L'association est garante du bon fonctionnement de l'activité, du matériel fourni et de la compétence des professionnels spécifiques encadrants.

Lors de l'inscription, les familles ont la possibilité de choisir pour leur enfant une activité sportive et/ou de plein air spécifique. En fonction de ce choix, l'association leur transmet les informations nécessaires au bon déroulement de l'activité. Il est aussi proposé aux enfants, en fonction de l'activité choisie, de ramener leur propre matériel (ex : chaussures d'eau, sac à dos...), dans le cas contraire le matériel est prévu par le prestataire ou la colonie.

L'association peut demander, en fonction du choix de l'activité sportive, un certificat médical « de non contre-indication à la pratique d'un sport » ou encore d'un certificat attestant des aptitudes de l'enfant (ex : 50 mètres nage libre). Ces certificats sont souvent demandés par mesure de sécurité par les prestataires d'activités.

## Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

Les locaux de la structure sont adaptés aux normes d'accessibilité des lieux recevant du public en situation de handicap (loi du 11 février 2005 et décret 2006-555 du 17 mars 2006).

L'association a l'opportunité de travailler en collaboration avec des structures éducatives et médico-sociales. Ainsi nous favorisons la construction de projets spécifiques pour certains enfants sous la forme de PAI ou autres.

L'association propose aux familles, accompagnateurs ou structures, un temps d'échange spécifique à l'accueil d'enfant étant dans une situation particulière ou de handicap. Il s'agit de proposer un accueil adapté dans la mesure du réalisable.

Le poste d'assistant(e) sanitaire est systématiquement affilié à de tels projets. Lorsqu'il s'agit d'enfants devant bénéficier d'un traitement médical ou d'une attention particulière, l'assistant(e) sanitaire est une personne de référence.

## **Modalités d'organisation d'activités accessoires à un accueil sans hébergement**

### ***Accueil particulier des enfants sous les modalités centre de loisirs sans hébergement***

Depuis plusieurs années l'association propose, lors des séjours avec hébergement, un accueil des enfants à la journée. Ainsi, un projet pédagogique est rédigé à cet effet.

Les enfants bénéficiant de cet accueil sont inclus à l'organisation journalière des séjours. Ils intègrent donc le groupe d'enfants de la colonie pour la journée. L'association, dans cette organisation, souhaite mettre en avant le principe de mixité sociale et l'intérêt pour les enfants de partager des moments ensemble.

L'accueil de loisirs sans hébergement touche un public varié, il peut s'agir de familles habitant les villages/communes avoisinantes ou par exemple des enfants passant l'été chez des proches. Afin d'organiser cet accueil un travail en partenariat est indispensable.

### ***Partenariat concernant les transports***

L'association travaille étroitement avec une société cévenole de transport. Il s'agit d'organiser ensemble un projet pouvant concerner un maximum d'enfants hébergés dans les environs. Ainsi, en fonction du travail mené avec les communes, des ramassages en bus sont proposés sur différents villages.

### ***Mise en avant de la mixité***

L'association a fait le choix d'accueillir au sein des mêmes locaux les enfants en séjours avec hébergement et les enfants en centre de loisirs à la journée.

Ce fonctionnement demande une organisation particulière. Ainsi deux directeurs diplômés mènent ensemble les séjours. Les enfants accueillis à la journée rejoignent le groupe d'enfants en hébergement lors des activités et du repas du midi.

Cette organisation met largement en avant le principe de mixité, permettant à des enfants « de la ville » de participer aux activités avec les enfants résidants dans les villages avoisinants. La mixité des deux types d'accueil a largement porté ses fruits depuis de nombreuses années au Bois de Bertrand. Aujourd'hui l'association s'attache à organiser chaque année la mixité de ses deux types d'accueils qui selon nous est largement bénéfique aux enfants.

## **Modalités d'évaluation et de suivi de projet**

Le projet éducatif a été construit par des membres du Conseil d'Administration de l'association et soumis à validation par ce dernier. Il a été transmis aux personnes participant à la vie de l'association. Ce projet est revu chaque année, afin d'apporter ou non des modifications, par les membres de l'association afin de s'assurer qu'il transmet au mieux les valeurs de l'association. Ce projet est susceptible d'être amélioré et/ou modifié en fonction de l'évolution de l'association et des diverses propositions. Il est envoyé en même temps qu'une nouvelle déclaration de séjour.

De plus, il est transmis à toutes les personnes travaillant au sein d'un séjour. Le projet éducatif est à disposition des familles et des personnes souhaitant le consulter via le site internet [boisdebertrand.fr](http://boisdebertrand.fr)